

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis
Canton de Lorris

Commune de



☎ 02 38 92 40 72

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, s'est réuni en session extraordinaire, à la salle polyvalente communale Florimond Raffard, sous la présidence de Monsieur Guy MEZARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2026.

Présents : Guy MEZARD, Pierre BADER, Angélique BEAUDOIN, Bernard BOURASSIN, Sylviane CAILLE, Christiane DENIZARD, Anne GUEUGNON, Richard HOURDEQUIN, Jimmy PAUVERT, Gérald POPHILLAT, Jérôme RAFFARD, Caroline VANI.

Absents excusés : Stéphane JACOB (*procuration donnée à Richard HOURDEQUIN*), Florence QUIGNON (*procuration donnée à Angélique BEAUDOIN*).

Secrétaire de séance : Jimmy PAUVERT.

Nombre de Conseillers

- En exercice 14
- Présents 12
- Votants 14

Objet : Indemnisation des frais d'hébergement et de restauration des élus et des agents dans le cadre d'une mission

Délibération n°69/2026

Monsieur Le Maire expose : les conseillers municipaux comme les agents de la collectivité qui doivent se déplacer, dans le cadre d'une mission pour la collectivité, peuvent être indemnisés de leurs frais d'hébergement et de restauration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le principe d'indemnisation des frais d'hébergement et de restauration pour tous les conseillers municipaux et les agents de la collectivité, dans le cadre d'une mission préalablement ordonnée par Monsieur Le Maire, contre remise d'un état de frais d'hébergement et de restauration par les élus et les agents,
- En fixe les montants plafonnés suivants, sans limitation de kilomètre :
 - 30 €/repas,
 - 90 €/nuitée.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Monsieur Le Maire,
Guy MEZARD.



Monsieur Le Secrétaire de séance,
Jimmy PAUVERT.